

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier du 03/07/2025

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 24
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis avec rapporteur	Avis sur le plan de gestion 2026-2031 de la RNR Marais de la Vacherie, avec agrandissement	Bénéficiaire : LPO France	Avis : Favorable
-------------------------	---	------------------------------	---------------------

Partie 1 – Évaluation du plan de gestion

Le CSRPN note que ce passage en plénière intervient à la suite d'une augmentation notable de la surface de la Réserve Naturelle Régionale de la Vacherie. Les terrains qui complètent aujourd'hui l'entité étaient déjà intégrés dans les précédents plans de gestion, ce qui en compliquait la lecture. Cette évolution permet désormais de disposer d'un projet cohérent dans la continuité des documents de gestion antérieurs.

L'analyse des OLT permet de les questionner aussi bien au niveau de leur état que de l'évolution des pressions qui les contraignent que sur le degré de réalisation des actions qui tendent à les atteindre.

De manière générale, ce document est clair et agréable à lire. Il subsiste néanmoins quelques paragraphes confus en particulier concernant le périmètre d'intervention du plan de gestion (surfaces concernées).

- OLT1 – Conserver durablement les habitats prairiaux « subsaumâtres atlantiques » (1410-3) et consolider l'accueil de l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante en Marais poitevin.

L'atteinte de cet OLT est considérée comme bonne, avec un taux de réalisation des opérations de 85 %. Toutefois, l'opération visant à évaluer l'état de conservation des habitats n'a pas été réalisée (elle est néanmoins prévue pour 2025), de même que l'étude des domaines vitaux des limicoles nicheurs, faute d'opportunités de collaboration avec le monde de la recherche.

Sur ce premier volet, l'absence d'évaluation est regrettable, même si le volet flore apporte en partie des éléments rassurants. Sur le second volet, il est surprenant de constater un manque d'implication du monde de la recherche, alors que l'Université de La Rochelle est intervenue à plusieurs reprises sur le site dans le cadre du programme Habittrack. Cela interroge sur la compatibilité de ce programme intrusif (bagueage d'oiseaux nicheurs) avec les impératifs de conservation (zones de quiétude).

Les résultats de cette évaluation sont néanmoins bons et encourageants, bien qu'ils demeurent dépendants des conditions météorologiques et de la gestion hydraulique périphérique. Il est souligné l'importance de maintenir un niveau d'eau adéquat en fin d'hiver, ainsi que l'impact négatif d'une gestion hydraulique défavorable à la biodiversité en périphérie du site, fragilisant le patrimoine naturel de la RNR.

L'implication du gestionnaire dans les suivis est forte, notamment en ce qui concerne la flore et les oiseaux. En revanche, on constate, probablement en raison d'un manque de moyens et de compétences mobilisées, l'absence d'opérations de suivi sur différents taxons d'entomofaune.

L'impact positif du pâturage et l'amélioration de cette pratique sont également soulignés. Cette analyse ne porte d'ailleurs pas uniquement sur la RNR elle-même, mais sur l'ensemble des propriétés de la LPO, ce qui implique une réflexion sur le périmètre fonctionnel du site.

Des questionnements demeurent néanmoins et seraient utiles à la gestion du site :

- Dans un contexte hydraulique contraint par la météorologie et la gestion périphérique, l'absence d'évaluation de l'état de conservation des habitats est regrettable. Quelles sont les perspectives d'évolution à long terme ?
 - De nombreuses opérations abordent la dimension fonctionnelle du site sans aller véritablement au fond des choses. La RNR de la Vacherie est un site important pour les limicoles nicheurs, mais rien n'est précisé sur le succès de reproduction ni sur les facteurs qui l'influencent (pâturage, prédation, dérangement).

- OLT2 – Restaurer et conserver des habitats aquatiques (3150-4 / 3140 / 3150-1) durables et fonctionnels, et les biocénoses associées

Le taux de réalisation des 12 opérations est de 91 %, ce qui est très satisfaisant. Les opérations menées dans le cadre de cet OLT confirment le mauvais état des habitats aquatiques et des espèces associées (odonates), en lien avec la gestion actuelle et la présence d'espèces envahissantes. Aucun élément n'est fourni concernant l'impact de la qualité des eaux.

Cette évaluation souligne l'importance d'une gestion globalisée pour permettre la restauration et la conservation des habitats aquatiques. L'extension du périmètre de la réserve permettrait d'adopter une approche plus intégrée et d'améliorer potentiellement ces habitats, notamment en augmentant le linéaire de fossés gérés à des fins écologiques.

Deux questionnements demeurent :

- Dans un contexte hydraulique contraint par la météorologie, la gestion périphérique et le réchauffement climatique, quelles pourraient être les trajectoires de ces habitats (ex. : assec régulier sur le tertiaire) ?

- L'ajout des marais salants interroge. Si leur intérêt patrimonial ne fait pas débat, leur intégration dans la gestion semble davantage motivée par des considérations de moyens. Leur position géographique, clairement déconnectée du noyau central du site, et leurs enjeux écologiques spécifiques posent question.

- OLT3 – Développer le rôle territorial de la RNR comme site pédagogique et démonstratif d'une gestion patrimoniale en marais desséché du Marais poitevin

100 % des actions prévues ont été réalisées, ce qui témoigne d'une forte implication des gestionnaires dans les politiques locales. Dans le domaine de l'eau notamment, cette participation constitue un levier important. L'évaluation met également en évidence l'impact en termes de mobilisation de moyens humains et financiers.

Cette évaluation rend bien compte de l'impact pédagogique auprès du grand public (augmentation du nombre de personnes accueillies), mais souligne la difficulté à impliquer la population locale, dont la perception ne peut être évaluée.

Elle met également en lumière un manque de formation sur certains sujets pourtant essentiels (ex. : commissionnement), ainsi qu'une sur-sollicitation du conservateur, ce qui explique le taux de réalisation élevé mais entraîne une moindre présence sur le terrain.

Le potentiel pédagogique du site est mis en avant. Bien qu'un travail de mutualisation inter-réserves ait été engagé sur ce sujet, il est surprenant qu'aucune action significative n'ait été menée avec la communauté de communes, les OTSI ou le PNR

Partie 2 – Plan de gestion 2026–2037

- Diagnostic de la réserve

Cette partie reprend les différents éléments présentés dans l'évaluation, à savoir les habitats de prairies subsaumâtres, les milieux aquatiques et les biocénoses associées. Ce diagnostic intègre des propositions d'extension. Le périmètre proposé est de 457,74 ha, composé de 400 ha de propriétés LPO, le reste appartenant à des propriétaires privés (dont l'accord semble acquis pour leur intégration dans ce périmètre). Il convient de noter que cette extension n'intègre pas l'ensemble des propriétés LPO, ni les marais salants évoqués dans l'évaluation du plan de gestion. L'importance de ces zones périphériques est néanmoins soulignée.

Des remarques peuvent être formulées sur les facteurs d'influence :

- Page 34 : Concernant la politique hydraulique, l'ajout d'un volet sur la qualité physico-chimique des eaux (phénomènes d'eutrophisation) serait pertinent.

- Page 40 : Alors qu'est évoquée la difficulté à maintenir des fuseaux de gestion hydraulique adaptés aux opérations de conservation, aucune solution réglementaire n'est mentionnée. Il s'agit probablement d'un choix diplomatique local, mais il serait souhaitable d'évoquer cette option, d'autant que l'absence de commissionnement du conservateur est identifiée comme prioritaire.

- Le plan de gestion intègre les premiers éléments relatifs à l'état de conservation des habitats. L'intégration des marais salants interroge : ont-ils vocation à être inclus ? Les opérations prévues sur le périmètre de la RNR de la Vacherie seront-elles étendues à ces marais ?

- Page 49 : Les différents types de fossés sont décrits, mais bien que les phénomènes d'eutrophisation (EEE, qualité de l'eau...) soient évoqués, l'utilité des assècs sur certains fossés n'est pas abordée. Des opérations dédiées pourraient être testées.

- Page 62 : Le tableau précise les lacunes en matière de suivis, mais ces derniers ne semblent pas budgétisés. Sont-ils donc considérés comme prioritaires ?

- Page 66 : Il est fait mention de l'importance du site pour la Barge à queue noire et le Courlis corlieu en migration pré-nuptiale. Concernant la Barge à queue noire, des suivis réalisés dans le cadre de l'ONPL permettent de caractériser l'intérêt du site (il aurait été utile de les citer). Pour le Courlis corlieu, les dernières études remontent vraisemblablement au début des années 2000, ce qui rend l'état des connaissances possiblement obsolète.
- Les tendances sont contrastées pour les limicoles nicheurs : les populations de Vanneau huppé et de Chevalier gambette semblent stables, tandis que celles de la Barge à queue noire diminuent. Un travail sur la productivité, à l'instar de celui mené sur la Guifette noire, mériterait d'être engagé. Une localisation des nichées aurait également pu être réalisée. On suppose que ces inventaires concernent l'ancien périmètre, mais il aurait été intéressant d'indiquer les espèces nichant dans le périmètre étendu.
- Les services écosystémiques sont bien identifiés, mais leur traduction dans le volet opérationnel pourrait être questionnée (faut-il, par exemple, développer les roselières ?).
- Pages 97–101 : Une cartographie de l'affectation des parcelles aux exploitants (dans le périmètre étendu) aurait été pertinente.
- Page 107 : Formulation maladroite. Si l'éco-compteur ne fonctionne pas, comment obtenir une estimation fiable de la fréquentation ?
- Page 108 : La pratique cynégétique est abordée. Comment sont définies les zones tampons (figure 75 – ajouter une référence) ? Pourquoi ne pas étudier l'impact de la chasse sur les zones conventionnées avec la société de chasse de Champagné, et acquérir des données factuelles sur les impacts périphériques (ex. : utilisation d'Audiomoth) ?
- Page 111 : Pour gérer la pression cynégétique, il serait utile d'ajouter un volet sur la quantification et la localisation des pressions (saisonnalité, localisation) ainsi que sur les prélèvements.
- Figure 80 : S'agit-il de la RNR historique ou du périmètre du futur projet de réserve ?
- Page 117 : La carte montre la multiplicité des ouvrages permettant une gestion plus fine. La suppression de certains d'entre eux a-t-elle été envisagée pour éviter le cloisonnement des milieux aquatiques ?
- Page 134 : L'ensemble des acteurs du tourisme est bien cité (non évoqué dans l'évaluation).
- Une section est dédiée au réchauffement climatique, avec des questionnements pertinents sur les priorités. Les conséquences en matière de choix de gestion sont clairement explicitées.
- Page 153 : Le choix du Pluvier doré comme espèce à enjeux est discutable. Il repose sur les inventaires WI, peu adaptés à cette espèce (comme au Vanneau). Néanmoins, compte tenu des effectifs, ce choix semble justifié.
- Page 154 : Il serait utile de préciser que les limicoles prairiaux font l'objet d'un plan national de gestion. Leur conservation dans la RNR est donc essentielle dans ce dispositif.
- Page 157 : La Guifette noire est toujours considérée comme espèce à enjeux. Cela semble justifié au vu de sa rareté. Toutefois, compte tenu de la dynamique préoccupante de l'espèce sur le site, du réchauffement climatique et des contraintes de gestion hydraulique, il conviendrait de souligner la fragilité des objectifs opérationnels associés.

La partie diagnostic est claire et bien rédigée. L'inclusion de zones périphériques (marais salants) en dehors du périmètre étendu induit quelques confusions, mais cela n'est pas réhibitoire. Le document est globalement cohérent. Néanmoins, le diagnostic aurait dû se limiter au périmètre sur lequel s'applique le plan de gestion. Il permet d'identifier clairement les enjeux.

L'intégration à terme de la gestion de ces espaces nommés marais salés dans le périmètre de la réserve serait un élément supplémentaire et cohérent pour la conservation du patrimoine biologique ligérien.

- Gestion de la réserve

La partie liée à la définition des objectifs reprend parfaitement les conclusions de la partie évaluation et de la partie diagnostic. Néanmoins, des remarques peuvent être formulées.

- Page 14. Le tableau n°1 met en avant les différents facteurs d'influence. Il conviendrait de remplacer le terme « activités cynégétiques » par le terme « dérangement ». Du coup, dans le volet pression, il conviendrait de rajouter « pressions liées à la chasse entraînant une perte d'habitat ». La prédation est un facteur clé au cours de la reproduction des limicoles prairiaux (cela ne signifie pas pour autant qu'ils faillent agir dessus). Aussi conviendrait-il de le rajouter.
- Page 26. Il est regrettable de ne pas avoir d'opérations visant à suivre le succès de reproduction. Cela permettrait d'estimer la pérennité de la population et des potentialités du site pour être une zone puits. Il aurait fallu mettre la même chose que pour les guifettes (même si cela est compliqué).
- Page 29. Même s'il est précisé que les métriques sont à définir pour les suivis de qualité de l'eau, il faudrait peut-être préciser dans le document ce que l'on cherche (sels nutritifs, phytosanitaire, phytoplancton). Des indicateurs trophiques ont été développés par l'UNIMA et l'Université de la Rochelle pour les marais arrière littoraux. Ce serait certainement une porte d'entrée. Cette impression est confirmée à la page 66. Il est évoqué des mesures physico-chimiques mais leur nombre (6) paraît dérisoire (fréquence) par rapport à la taille du site.
- Page 59. Rajouter PNG Limicoles Prairiaux dans les documents de gestion.